

Sujet : [INTERNET] enquête publique à la suite d'une demande d'autorisation environnementale et une déclaration d'intérêt général pour le programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau en gestion propre sur le territoire des communes de Corbières-en-Provence, Gréoux-les-Bains, Manosque, Montfuron, Pierrevert, Sainte-Tulle, Valensole, Villeneuve et Volx

De : 20100.delcroix@free.fr

Date : 14/06/2024 17:31

Pour : pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Copie à : Michel BOUZON <miche.bouzon@orange.fr>

A l'attention de M.Bouzon, commissaire-enquêteur.

Bonjour,

J'avoue être assez surpris que la DLVA se substitue aux riverains des cours d'eau pour leur entretien et, ce, pour un coût plus que significatif supporté par la collectivité. Ne vaudrait-il pas mieux sensibiliser les riverains à leurs responsabilités puis les pénaliser financièrement s'ils ne procèdent pas à l'entretien des rives et à l'évacuation des déchets ?

J'habite Manosque à proximité du ravin de Drouille. J'ai identifié deux zones de déchets sauvages qui ne sont pas répertoriés sur les inventaires du dossier. Ils sont localisés ci-dessous.



La zone représentée sur la carte se situe à proximité du début de la moitié supérieure du chemin de la source à Manosque.

Cordialement.

Vincent DELCROIX